

# Patrimoine et territoires de conservation dans le Nord de la Côte d'Ivoire

Thomas J. Bassett

## Introduction

Au nom du développement durable et de l'ajustement structurel, l'espace africain est actuellement divisé et même subdivisé sous des formes variées à des échelles multiples. Ces découpages sont mis en œuvre dans le cadre de divers projets qui visent à la construction de « territoires de conservation et de développement » (Schroeder et Neumann, 1995 ; Zimmerer, 2000 ; Oates, 1999) : (1) des « zones tampons » délimitées pour conserver les ressources naturelles et la faune sauvage, autour d'espaces considérés comme globalement importants pour la biodiversité, telles les aires protégées nationales ; (2) des « terroirs villageois » dont les limites ont été définies dans le cadre de projets de décentralisation visant à la planification locale des ressources naturelles ; et (3) enfin, des parcelles octroyées à des ménages, la sécurisation foncière étant considérée par l'État et les bailleurs de fonds comme un préalable indispensable pour inciter les populations rurales à conserver la terre.

Dans cette intervention, je vais tenter de montrer que la floraison de ces démarcations territoriales génère des espaces de contrôle et de compétition distincts dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'émergence des géographies de la globalisation » (Brenner, 1999 : 53). Ces nouveaux espaces de conservation et de développement dérivent du processus de territorialisation, qui traduit la volonté des décideurs et gestionnaires de contrôler les populations et les ressources selon des

objectifs variés. Le désir de préserver le patrimoine naturel du « commun global » à travers de nouvelles méthodes d'intervention et de régulation est un des objectifs visés (Goldman, 1998). J'avance que l'une des formes de ce contrôle social se trouve dans le concept de « spatialité » selon lequel les Gestionnaires Internationaux des Ressources Naturelles (GIRN) (Goldman, 1997) utilisent la territorialisation pour créer des espaces de conservation et de développement qui sont surveillés de façon très rapprochée. Ces stratégies spatiales souvent n'atteignent pas les objectifs fixés par les GIRN, mais ils produisent tout de même des effets qui répondent aux objectifs de ces sponsors à court ou long terme. Ils comprennent les réformes institutionnelles et réglementaires, l'obtention de crédits et la mise en œuvre de réformes foncières qui génèrent des taxes et facilitent l'accumulation de capitaux. En avançant cet argument, je me réfère à un ensemble de théories sociales qui lient territorialité, formation de l'État, et discours sur le développement et l'environnement global.

## ■ Territorialité, État et discours sur le développement

La théorie de la territorialité de Robert Sack est en rapport direct avec cette étude. Il définit la territorialité dans la vie sociale humaine « comme étant une stratégie spatiale qui affecte, influence ou qui contrôle les ressources et les populations en contrôlant les espaces » (Sack, 1986 : 1). L'accent est particulièrement mis sur les effets pratiques des limites qui sont « utilisées par certaines autorités pour mouler, influencer ou contrôler les activités » (*ibid.* : 19). Et encore selon Sack, « cette délimitation devient un territoire lorsque ces limites sont utilisées pour affecter les comportements en contrôlant les accès ». À la suite de cette définition, nous pouvons voir les espaces de conservation et de développement tels qu'ils ont été démontrés dans les projets de zones tampons ou dans la gestion de terroir comme des « territoires » et le processus de leur délimitation comme « des territoires en confection », ou « territorialisation ».

Dans son livre, *Seeking Like a State*, James Scott souligne l'importance de la « territorialisation » dans la formation d'un État moderne. Il soutient qu'un État en phase de modernisation a besoin de trouver les moyens d'identifier et de surveiller ses sujets pour la collecte des impôts, de la conscription militaire et de l'application d'une politique de stabilité. Historiquement parlant la diversité du social rural et l'organisation des espaces ont été des obstacles majeurs au contrôle centralisé des populations et des ressources. Un exemple pourrait être l'apparente « illisibilité » des systèmes coutumiers du titre foncier selon lesquels plusieurs individus pouvaient jouir des bénéfices et avantages d'une même parcelle. Afin d'exercer donc un contrôle sur la population, l'État cherche à transformer « ce qui était autrefois un hiéroglyphe social en un système de format à la fois lisible et administrativement malléable (Scott, 1998 : 3). Ceci a été réalisé historiquement à travers un processus de simplification, de standardisation et de rationalisation des systèmes de titre foncier, par exemple sous forme d'enquêtes cadastrales et l'immatriculation des terres. Scott explique que ce processus de simplification qui consiste à rendre plus « lisible » des systèmes sociaux et des pratiques locales très complexes est déterminant dans la formation de tout État. Le fait de mesurer, délimiter et cataloguer ces nouvelles bornes est un processus politique de haut niveau dans lequel des pertes de certains sont des gains pour d'autres.

Pour abonder en ce sens, il faut souligner que la campagne de délimitation par bornage des villages, des zones de biodiversité et des terres tenues par des individualités dans un contexte de projets de conservation et de développement, n'est que le reflet de l'aspiration de l'État et des acteurs internationaux afin de pouvoir étendre leur couverture administrative sur les communautés rurales dans l'optique d'une gestion facile des hommes et leurs ressources. Bien que les idées et les fonds dégagés dans le cadre de ce débat sur l'aménagement du territoire proviennent généralement de sources internationales, certains « autochtones » ne se sentent pas totalement lésés par ces nouvelles réglementations avec son corollaire d'institutions parce qu'ils y trouvent des intérêts bien avantageux pour leurs causes (comme, par exemple, l'entrave placée aux immigrés pour les empêcher d'être propriétaires fonciers). Ainsi, l'aménagement du territoire implique un entrejeux de pouvoir relationnel et de pratiques parmi les divers acteurs qui ont des intérêts incorporés dans les projets de

protection de l'environnement et de développement<sup>1</sup> (Cleaver et Schreiber, 1994 : 13). Le territoire ainsi devient la première forme spatiale du pouvoir (Sack, 1986 : 26).

La démarcation territoriale, plus spécifiquement la réforme du titre foncier est un thème récurrent dans le discours sur le développement (Cleaver et Schreiber, 1994). Le discours sur le développement tel que défini par Jonathan Crush « est fait de formes à partir desquelles un texte de développement ou un professionnel de développement établit son autorité, sa manière de construire le monde » (Crush, 1995 : 3) en gommant les complexités et les diversités sociales tout en créant ces propres objets de développement (croissance rapide de la population, stagnation agricole, dégradation de l'environnement)<sup>2</sup> (Escobar, 1995 : 41-53). Pour remplir ainsi le vide historique et géographique créé par ce tour de passe-passe discursif, les textes de développement sont truffés de clichés rhétoriques, de narrations et de plans d'actions qui leur procurent des effets spéciaux de bonne organisation et d'animation. Un de ces clichés très répandus est l'argument selon lequel les systèmes traditionnels africains du droit foncier sont dépassés et ont besoin selon toute vraisemblance d'être remplacés par un système plus moderne et plus libre concernant l'appropriation des terres. L'argument en lui-même est libellé comme suit : le système coutumier de distribution des terres aura peut-être alloué les terres de façon équitable et il aura fourni aux paysans, planteurs et éleveurs une certaine sécurité eu égard à la très faible densité de population et d'une abondance des terres à cette époque. Cependant, la pression de la population croissante a eu pour résultat la réduction de l'espace agricole et pastoral, qui par la suite a généré un accroissement de la compétition, une multiplication des conflits fonciers suivi de l'inévitable dégradation des terres. La thèse de « la tragédie des biens communs » de G. Hardin renforce cette ligne de pensée à telle enseigne que le système

1. La Banque mondiale considère que « les plans spatiaux » constituent un élément essentiel de ces plans d'actions pour résoudre « les problèmes de la stagnation agricole et de la dégradation de l'environnement » en Afrique sub-saharienne.

2. A. Escobar décrit ce gommage comme « une homogénéisation ». Il souligne comment les discours de développement commencent de façon caractéristique par la création « d'anormalités » tels que les « malnourris » et les « paysans sans terre » qui ne peuvent être traités effectivement que par les professionnels du développement.

coutumier de la propriété foncière est décrit comme « un libre accès » ou un accès dérégulé qui a la fâcheuse conséquence d'entraîner un usage très intensif des terres par les paysans, les planteurs, les éleveurs et les chasseurs dont le seul souci est le gain individuel plutôt que de se soucier du bien communautaire ou tout simplement de la nature mondiale. La morale de ce discours de (sous) développement est que la nature égoïste des hommes fait de la disparition du système de « commun » la seule solution viable. La privatisation des terres est perçue comme la condition nécessaire pour les hommes de bien gérer leurs ressources naturelles (Bassett, 1993 : 3-31).

Bien qu'il existe de bonnes preuves démontrant que le « libre accès » est rare et que le système du « commun » est régulé par les institutions indigènes, le modèle de la « tragédie du commun » continue tout de même d'exister<sup>3</sup>. Sa longévité peut être expliquée en partie par le fait que le récit de la « tragédie du commun » a dépolitisé le processus politique de l'accès (et du non accès) au contrôle des ressources. L'intérêt et l'implication de l'État et des bailleurs de fond dans le contrôle de la population et des ressources ne sont pas évoqués dans cette histoire. La dégradation des terres (si seulement cela est vrai !) apparaît comme la seule conséquence de la vétusté, du dysfonctionnement, des pratiques destructives de gestion et du comportement méchant des utilisateurs terriens (Leach et Mearns, 1996 ; Biot *et al.*, 1995 ; Bassett et Koli Bi, 2000 : 67-95).

Le développement n'est pas le problème, il est plutôt la solution. L'influence du rôle de l'État et des capitaux internationaux dans l'accès, l'utilisation et l'appropriation des ressources n'est pas discutée dans le récit de la tragédie du commun. Comme T. Mitchell (1995) l'a remarqué : « le développement international a un besoin spécial de négliger l'implication interne de l'État et des bailleurs de fond dans son analyse des problèmes de ces endroits. Il se présente plutôt sous la forme d'une intelligence extérieure qui se tient en dehors des objets qu'il décrit ».

Maintenant, je vais brièvement examiner deux exemples de démarcation territoriale dans le Nord de la Côte d'Ivoire qui illustreront et

---

3. Pour une excellente synthèse des recherches récentes sur les systèmes fonciers coutumiers et statutaires, voir C Toulmin et J. Quan (éd.), 2000.

élargiront notre compréhension de l'application de la territorialité comme stratégie géographique pour contrôler la population et les ressources dans le contexte des projets de conservation et de développement. Le premier exemple, le Projet national de gestion des terroirs et d'équipement rural (PNGTER), est d'envergure nationale. Le second exemple, le projet pilote de Gestion participative des ressources naturelles et de la faune en Afrique de l'Ouest (Geprenaf) est un projet multinational de conservation de la biodiversité financé par le Fond pour l'environnement mondial (FEM).

## ■ Gestion des terroirs

L'approche de la gestion du terroir est un concept relativement nouveau et unique à l'Afrique de l'Ouest francophone d'où il est apparu dans les projets et les textes de développement durant les quinze dernières années (International Institute for Environment and Development, 1999 : 10; Marchal, 2001). Il a ses fondements dans le concept de géographie rurale française du terroir qui est définie comme « empreinte agraire et espace social à géométrie variable » (Pelissier, 1995 : 34) définissant « un domaine dans lequel les gens font de la culture, font des feux de bois, font de la recherche de fruits, font la chasse aux animaux sauvages et même font paître leurs troupeaux de bétail » (Leonard et Longbottom, 2000 : 55). L'approche du terroir cherche à impliquer les villageois dans la conceptualisation, le planning, la gestion et le financement des projets de développement confinés dans les limites des terres villageoises. En effet, ce genre de programme cherche à transformer ce domaine de fait de la communauté en territoire établi ou finage « avec des bornes précises et légalement reconnues » (Pelissier, 1995 : 34).

Le PNGTER a démarré en 1998 avec pour mission finale de pousser un peu plus loin les politiques et les programmes gouvernementaux dans les domaines du développement agricole, de la décentralisation et du planning territorial. Afin d'atteindre ses objectifs, le PNGTER travaille de façon étroite avec l'Agence nationale du développement rural (Anader) et le Plan foncier rural (PFR). Les agents des bureaux annexes de l'Anader servent de consultants spéciaux pour former les équipes de gestion des terroirs employés par le PNGTER pour créer

et assister des conseils de village dans la planification du développement. Depuis 1990, le Plan foncier rural (PFR) a clarifié les limites de l'appropriation des terres et des territoires villageois dans cinq zones pilotes à travers tout le pays<sup>4</sup>.

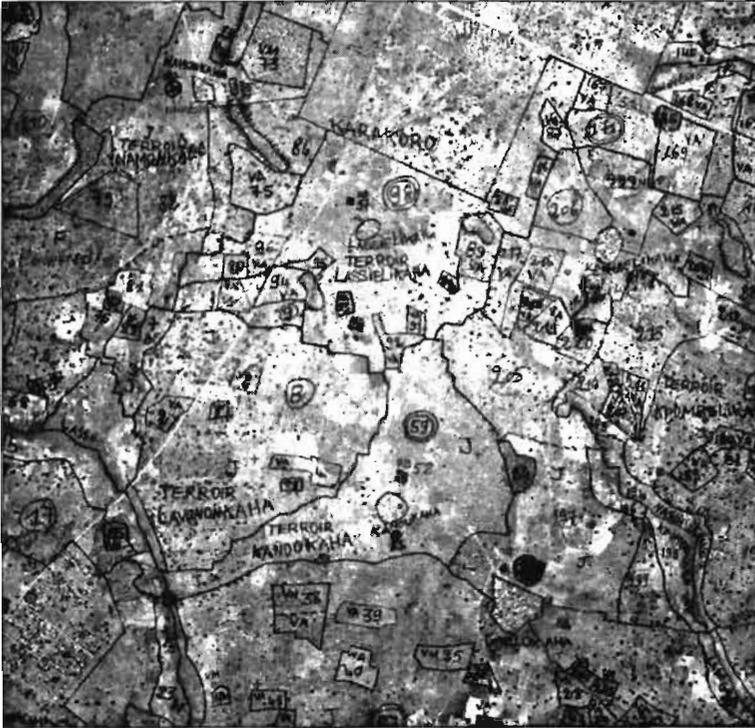
En utilisant des photographies aériennes à petite échelle et la technologie GPS, les équipes du PFR munies d'une formation élémentaire sur les enquêtes cadastrales, interrogent les paysans sur le terrain en présence d'autres paysans du voisinage et/ou des propriétaires de titre foncier coutumier concernant l'étendue de leurs terres et la nature de leurs droits fonciers. L'information est enregistrée sous forme de questionnaires et les limites sont marquées sur la photographie aérienne à l'échelle de 1/10 000 (figure 1). Les équipes du PFR font aussi des recensements démographiques au niveau du village où ils notent les noms des individus localement reconnus comme propriétaires fonciers par l'autorité coutumière.

La documentation soutenant ce projet est composée d'une cartographie des parcelles de terrain et des villages, d'informations démographiques, de listes des noms de propriétaires fonciers et de rapports sur l'évolution et la nature des droits fonciers revendiqués par les individus. Cette documentation sert de support légal pour le recensement des terres qui est une étape obligatoire dans l'immatriculation des parcelles utilisées par les équipes de PNGTER dans la planification de leur travail territorial.

L'approche du système du terroir a été critiquée pour avoir conceptualisé les parcelles villageoises comme des unités sociales autonomes et limitées dans la tradition structurelle fonctionnelle d'une écologie culturelle (Leach *et al.*, 1999 : 225-247). Considérer les communautés rurales comme des îles sociales et spatiales et considérer les exploitants locaux comme les premiers décideurs dissimule le rôle des forces politiques et économiques extra-locales et les facteurs écologiques régionaux sur les activités productives (Blaikie, 1999 ; Painter, 1993 ; Turner, 1999). Le terroir défini ici comme l'ensemble des espaces sur lesquels les villageois exercent leur autorité est perçu de façon étroite et irréaliste comme le contenant de l'occupation du sol plutôt qu'une

---

4. Entre 1990 et 1997, le PFR a recensé 671 000 hectares. L'étendue du travail de PFR sous PNGTER cherche à couvrir en plus deux millions d'hectares d'ici à l'an 2002.



Source : Plan foncier rural.

■ Figure 1

Légende Photoplan des terroirs villageois au sud de Karakoro dans la région de Korhogo.

arène dans laquelle l'utilisation de l'espace est fortement influencée de l'extérieur. Dans ce sens, on doit concevoir un terroir comme un espace enchevêtré dans la hiérarchie de territoires interconnectés.

La perception des communautés rurales comme étant des unités socio-spatiales autosuffisantes, est une fiction indispensable qui permet aux bailleurs de fonds et aux agents de l'État de construire de nouvelles unités territoriales dans le cadre plus élargi de la politique de décentralisation (Ferguson, 1990 ; Ribot, 1999). La conception de ces nouveaux territoires de conservation et de développement est beaucoup plus liée aux objectifs de la planification nationale et de l'idéalisation des images d'unification, d'homogénéité et de sédentarisation des communautés que du modèle d'usage des ressources et des

activités des résidents générant des revenus qui généralement transcendent les limites du territoire villageois. En plus, la participation des locaux dans l'élaboration de cette nouvelle stratégie territoriale pour le développement rural est restée des plus minimales (voir le cas pratique de la Geprenaf ci-dessous). Les terroirs devraient être vus comme de nouveaux espaces de régulation de l'État qui considèrent le terroir à peine plus qu'une simple zone de projet où leur expertise technique peut être utilisée.

N'étant ni objectif ni un exercice purement technique comme le proclame le personnel de PFR, le Plan foncier rural est idéologiquement entraîné par les modèles et les programmes de développement de ces sponsors. La délimitation des parcelles et l'enregistrement des titres fonciers n'ont pas tenu compte de la diversité des utilisateurs dans le système indigène qui est caractérisé par la multiplicité et le chevauchement des droits pour une parcelle donnée. Le droit coutumier accordé aux chasseurs, aux éleveurs, aux bûcherons et aux pêcheurs sur les terres est exclu du registre foncier. Ceux-là ont d'office un droit légitime sur les terres. L'approche de la gestion des terroirs et du Plan foncier rural simplifie ce système foncier dynamique et complexe. À travers un processus de sélection et d'omission, les cartographes de l'État sont préoccupés par la fabrication de nouveaux territoires sous la bannière de la décentralisation, du développement durable et de la participation de la communauté. Même si ces objectifs « admirables » ne sont pas atteints, d'importantes questions demeurent sur les effets des nouvelles institutions (tel le conseil villageois ou le comité de gestion des terres) et des documents (cartes, registre des parcelles) créés dans le cadre de ces projets. Dans le cas du Plan foncier rural et du Projet de gestion des terres villageoises, le processus de territorialisation a créé un nouvel ensemble de règles, régulations et artefacts qui ont effectivement remodelé la réalité. Comme l'a dit J. Ferguson, les « effets secondaires » des projets de développement sont des fois plus importants que leurs objectifs fixés. C'est-à-dire, même si les communautés ne parviennent pas à attirer les fonds de développement tel que prévu par les promoteurs du terroir, d'autres objectifs sont atteints tels que l'expansion des relations du capitalisme agraire ou l'intervention de l'État dans les luttes locales concernant les terres (Ferguson, 1990 : 254-257). La pertinence des « effets secondaires » et des agendas multiples sur la réussite ou l'échec d'un quelconque projet est illustrée dans le prochain cas pratique fait par la Geprenaf.

## ■ Projet pilote de Gestion participative des ressources naturelles et de la faune en Afrique de l'Ouest (Geprenaf)

La Geprenaf est un des premiers projets de conservation de la biodiversité globale à être financé par le Fond de l'environnement mondial (FEM). FEM est une «entité internationale indépendante» qui coopère avec des ONG, des gouvernements et le secteur privé pour la conception et le financement «des projets favorables à l'environnement»<sup>5</sup>. La Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le Développement et le programme des Nations unies pour l'environnement sont les agences à travers lesquelles ces projets sont appliqués. Pour qu'un projet bénéficie du financement de FEM, il doit traiter des problèmes d'environnement à impact international tels que la destruction de l'ozone, le réchauffement de la terre et le changement de climat, la biodiversité et les eaux internationales. La Geprenaf porte officiellement le label de projet de conservation de la biodiversité dont la dimension internationale est largement définie par sa présence dans plusieurs pays, en l'occurrence deux pays voisins : la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso avec son projet de cinq ans (1996-2001) qui a été financé à concurrence de \$ 13.5 millions<sup>6</sup>. Le projet est géographiquement dispersé entre trois localités : deux en Côte d'Ivoire, une au Burkina. Les sites de la Côte d'Ivoire (Ouarigué et monts Tingui) sont respectivement situés aux frontières Nord et Sud du Parc national de la Comoé. Le site du Burkina (Diéfoula) est contigu au Ouarigué le long de la frontière internationale formée par le fleuve Leraba. Les sites de Ouarigué et de Diéfoula sont pour la plupart couverts par des forêts classées. Les activités du projet sont concentrées sur les communautés situées aux frontières ou dans ces

5. En 1998, 36 nations ont donné \$ 2,75 milliards au Trust Fund de GEF. La Banque mondiale est le trustee des fonds ; le conseil de GEF décide de l'investissement des fonds (The World Bank, 1998 : 1-2).

6. Le détail du financement est le suivant : GEF : \$ 7 millions ; gouvernement de la Belgique \$ 4,4 millions ; gouvernement de la Côte d'Ivoire : \$ 1,13 million ; gouvernement du Burkina-Faso : \$ 0,36 million ; Populations locales : \$ 0,3 million.

forêts classées<sup>7</sup> (Banque mondiale, 1995, Annexe 2 : 5). Tous ces sites sont situés à des endroits qui étaient faiblement peuplés il y a 30 ans à cause de l'onchocercose (cécité liée aux fleuves). La densité de la population en ces endroits a tout le temps été faible (4-8 personnes/km<sup>2</sup>), même si les documents du projet signalent avec insistance que la pression démographique est une des menaces à la conservation des ressources naturelles et de la vie animale sauvage.

La localisation du site de conservation de la Côte d'Ivoire est au bord du Parc national de la Comoé : cet endroit est conçu pour être une zone tampon entre la population riveraine et le parc. Le Parc de la Comoé est le plus grand parc national de la Côte d'Ivoire (1 150 000 ha). Il a été classé comme un Site du patrimoine mondial et comme une Réserve de la Biosphère. L'utilisation des aires protégées est théoriquement interdite. Mais les chasseurs, les cultivateurs et les éleveurs entrent dans tous les parcs nationaux et les forêts de la Côte d'Ivoire, avec peu de difficulté et cela dans les buts à la fois de subsistance et de gain lucratif. Il n'est pas rare de trouver des communautés de cultivateurs et des éleveurs saisonniers, des pêcheurs et des chasseurs dans ces endroits prétendument protégés (Banque mondiale, 1998). La surveillance du Parc national est faible et la corruption est une pratique très répandue<sup>8</sup>.

Les documents du projet accusent les cultivateurs locaux et immigrés ainsi que les éleveurs immigrés d'être la cause de la dégradation d'une savane vierge dans ces zones tampons. L'agriculture extensive et l'élevage sont vus comme des pratiques particulièrement destructives bien qu'aucune donnée dans les rapports du projet ne soutiennent ces affirmations. La chasse commerciale est considérée comme la plus grande menace à la conservation. Les chasseurs locaux et des groupes organisés chassent et posent des pièges dans les parcs et les forêts classées. Des groupes venus d'ailleurs peuvent passer des mois dans ces endroits protégés en chassant pour alimenter le marché de la viande de brousse. Ils viennent souvent avec des camions dans le Parc national de la Comoé pour transporter les gibiers abattus vers les grands

---

7. Le projet a travaillé avec les résidents de dix villages au site de Diéfoula et de dix-sept villages à Ouarigué.

8. Les gardes du Parc sont vus comme des « bailleurs de fonds » qui fournissent des munitions aux braconniers en échange de gibier et d'une part de revenu.

centres urbains où la demande est très élevée. La Geprenaf estime qu'au rythme actuel d'exploitation, en douze années les petits mammifères et même les mammifères moyens seront décimés (Caspary, 1999).

En résumé, la Geprenaf invoque la liaison étroite qu'il y a entre population, agriculture et environnement pour expliquer la dynamique de la dégradation de l'environnement. Dans les documents relatifs à ce projet, les paysans sont accusés de destruction désordonnée d'un des derniers paysages « vierge » du continent africain. Le message contenu dans ces textes est qu'il est urgent de mettre fin à ces pratiques afin d'arrêter la disparition de notre patrimoine mondial. De toutes les façons, « l'humanité n'observera pas passivement la désintégration de tout un continent – Les arbres, la terre, le sol, l'eau, la faune sauvage, l'environnement urbain – est l'affaire de tout le monde » (Falloux et Talbort, 1993 : xiii-xiv). La crise qui se développe aux bords du Parc national de la Comoé établit la scène du contrôle (ou « gestion ») des gérants de ressources globales et de l'État sur l'exploitation de l'espace qui s'y trouve. La méthode des « zones tampons » de la Geprenaf est perçue comme une alternative viable aux pratiques désespérées susmentionnées.

La Geprenaf s'auto-définit comme étant une approche de communauté participative à la conservation de la biodiversité. En effet le projet suit le modèle du programme Campfire du Zimbabwe dans lequel les communautés locales sont encouragées à protéger les espèces menacées en échange d'une portion des revenus de la chasse safari. L'objectif fondamentalement visé par la Geprenaf est celui de protéger la faune à travers les efforts de la communauté qui amèneront les gens à mettre fin à la chasse commerciale et de subsistance. Le scénario permettrait une expansion de la faune sauvage qui aboutirait à l'augmentation des opportunités de tourisme écologique et de chasse du safari qui deviendront par la suite des sources de revenus importantes pour les communautés locales. Ces retombées économiques seront des incitations primaires qui encourageront les communautés locales à continuer leurs activités de conservation. Les documents sur le projet prévoient que si le contrôle communautaire est effectif, la faune se reconstituera assez rapidement pour permettre la reprise du safari en deux ans d'application du projet.

Pour atteindre son premier objectif de la reconstitution de la faune, la Geprenaf a déployé un certain nombre d'outils institutionnels et poli-

tiques comme le découpage par zone, la gestion du terroir et la participation de la communauté. La planification de l'usage des terres impliquait la démarcation de grandes surfaces en zones de biodiversité et agropastorales. La figure 2 illustre ce type de découpage sur le site de Ouarigué. Les cartes délimitent les zones de biodiversité et d'agrosylvo-pastorale ainsi les parcelles traditionnellement tenues par les communautés sous l'autorité coutumière. Le but de la Geprenaf était de créer un plan de gestion pour la conservation qui régulerait les activités d'utilisation des terres dans chaque zone. Tout comme la conception de la carte, le plan de conservation a été créé par des associations villageoises et inter-villageoises bénéficiant d'une assistance de l'équipe technique de la Geprenaf et des ONG. La carte devient ainsi le territoire sur lequel les activités du projet se développeront.

Une lecture des documents de la Geprenaf et des discussions avec le personnel travaillant sur le projet ont révélé des tensions et des contradictions entre le discours de la conservation par la communauté et les résultats des activités du projet. Premièrement, la gestion participative apparaît être un peu au-delà d'une mobilisation rurale sous une autre appellation (Little *et al.*, 1994 : 347-472 ; Peters, 1994 : 22-24 ; Schroeder, 1999 : 1-22). Les documents relatifs au projet utilisent le terme de « planification dirigée de l'usage des terres communautaires » pour indiquer qu'une grande part du projet est consacrée à « la conscientisation de la population locale » au sujet de l'importance de la conservation de la biodiversité et à « démontrer les avantages tangibles » à gagner dans la conservation et le développement des espaces créés par le projet (Banque mondiale 1995, annexe 3 : 1). La participation de l'UICN dans les phases préliminaires du projet montre l'importance que les organisations internationales ont accordées à la conception du projet.

Deuxièmement, la Geprenaf avait à surmonter une indifférence, des conflits de priorités et des hostilités à son projet de conservation. Des ateliers tenus dans plus d'une douzaine de localités dans le périmètre du parc ont révélé que « l'importance de la biodiversité » n'étant pas bien connue de tous, fait que le Parc national de la Comoé est perçu comme une réserve de terres qui pourrait être cultivées (Banque mondiale, 1998 : 6). L'antagonisme envers le parc, ses gardes et le gouvernement en général a de multiples origines : la création du parc sans le consentement des propriétaires fonciers traditionnels ; l'in-

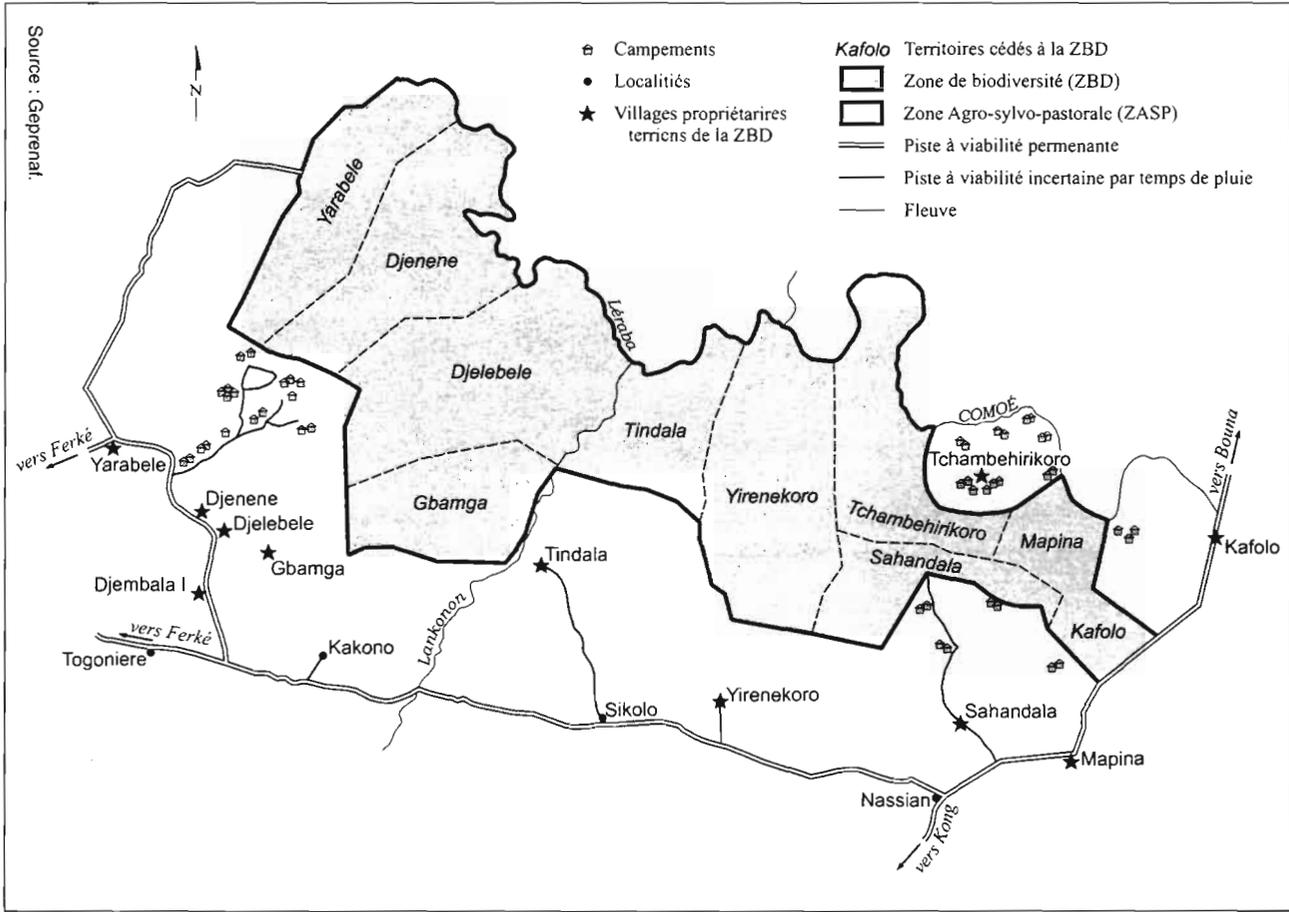


Figure 2  
Carte des villages propriétaires terriens de la ZBD.

terdiction de la chasse hors du parc ; l'interdiction totale de l'usage des ressources du parc (l'interdiction de puiser de l'eau dans le parc pendant la saison sèche, l'interdiction d'y collecter du bois mort et de la paille pour les travaux de construction aussi bien que l'interdiction de cultiver dans le parc des vivriers, l'interdiction de chasser) ; la présence quasi permanente des braconniers dans le parc et l'immigration incontrôlée des cultivateurs et des éleveurs en provenance de pays voisins. Comme R. Neumann (1998 : 43) le démontre dans le cas des parcs nationaux de Tanzanie, l'aliénation des terres et la réduction de l'accès aux ressources soulèvent des résistances au niveau des communautés vivant le long des frontières du parc, qui défendent leur revendication sur les terres du parc comme étant « un droit moral de la subsistance ».

Une tension majeure de la Geprenaf fut son intention de persuader les populations antagonistes de restreindre d'avantage leur accès aux ressources (terre, faune sauvage) dans l'intérêt de préserver l'héritage naturel mondial. Les documents de la Geprenaf ne font encore aucune référence à l'accès des ressources naturelles pour la survie des populations locales. En plus, il n'y a aucune indication liant la qualité de la vie économique rurale à la politique économique de la Côte d'Ivoire qui a été marquée par des crises économiques, l'instabilité politique et des problèmes de dette depuis le début de l'année 1990. Les liens entre les revenus des foyers, le marché mondial, des biens de consommation, et les programmes d'ajustement structurel (dévaluation, réduction des charges de l'État) et l'influence que ces problèmes cités plus haut peuvent avoir sur la décision du paysan à tirer sur une espèce menacée n'apparaissent pas dans les documents traitant du projet. L'idée est que l'intérêt réel de l'humanité à préserver la biodiversité mondiale se perd souvent dans les préoccupations d'individus marginalisés, furieux et désespérés, qui extraient les ressources naturelles en l'absence d'alternative viable.

Cela dit, il y avait des intérêts locaux authentiques dans les gestions des terroirs, mais ces intérêts n'étaient pas nécessairement liés à l'objectif spécifique de la conservation de biodiversité. De jeunes gens bien éduqués qui sont retournés au village à cause du chômage dans les grandes villes ivoiriennes, voyaient dans le taux d'immigration très élevé une menace qui conduirait inévitablement à une pénurie de viande pour la consommation et même à une pénurie de terre culti-

vable (Banque mondiale, 1995, Annexe 2 : 5). Pour ce groupe l'approche du système du terroir semblait la méthode qui permettrait de renforcer leur contrôle sur la distribution des titres fonciers. Comme on l'a déjà souligné, l'approche « gestion du terroir » se distingue des autres programmes de développement participatif de la population par le fait qu'il met l'accent sur la « clarification » des bornes territoriales des communautés rurales et l'appropriation de terre par les individus et les groupes qui résident sur ces territoires. Les revendications autochtones des terres ont reçu un soutien favorable du gouvernement en 1998 lorsqu'un nouveau code foncier a été présenté à l'Assemblée nationale. À mi-parcours du projet général, la loi a décrété que seuls les citoyens ivoiriens pouvaient légalement obtenir un titre foncier. La loi de 1998 a donné du pouvoir aux citoyens ivoiriens résidant dans les zones touchées par le projet pour arracher le contrôle des terres aux colons immigrés. Les gérants de la Geprenaf avaient aussi un intérêt à contrôler l'immigration pour des raisons différentes. Les analystes financiers du projet ont démontré que « si l'immigration pouvait être contrôlée alors la gestion et l'usage de la flore et de la faune par les villageois deviendraient rapidement plus profitables que l'agriculture » (*ibid.*). Il y avait tout simplement une coïncidence d'intérêts entre les jeunes gens assoiffés de terre et les gérants de la Geprenaf au sujet du besoin de contrôler l'immigration dans les zones où les projets se déroulent. La question cruciale était de savoir si oui ou non (les jeunes gens et les gérants du projet) partageaient le même intérêt dans la régulation des activités de l'usage des terres pour la sauvegarde de la vie animale sauvage. Si les résultats préliminaires du projet sont une indication, alors il y a eu divergence d'intérêts. Le rétablissement de la vie animale sauvage n'est pas encore établi scientifiquement sur les sites de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso (Lauginie et Pare, 2000 ; Geprenaf, 2001).

## Conclusion

Le nouveau code foncier et l'approche « gestion de terroir » en Côte d'Ivoire ont créé de nouvelles entités politico-administratives, des règles et des régulations dans les communautés. Ceux-ci augmentent et interagissent avec les institutions existantes pour l'attribution des terres. Ces innovations institutionnelles liées aux nouvelles structures

de gouvernance à l'échelle locale, régionale et nationale présentent de nouvelles opportunités d'accès (ou de non-accès) et de contrôle sur les ressources pour des individus et des groupes d'individus. La réceptivité des activités de la Geprenaf par les communautés rurales et des sous-groupes de la population se comprend au vu des luttes politiques locales opposant autochtones et immigrés d'une part et jeunes et vieux d'autre part<sup>9</sup>. La politique de l'exclusion a considérablement été alimentée par la politique électorale au niveau national pendant les élections des années 1995 et 2000 lorsque les sentiments xénophobes ont été remués par les hommes politiques cherchant à exclure les étrangers des postes politiques et de les empêcher de devenir propriétaires terriens (AFP, 2000; Fisiy, 1999). La question de savoir qui est ivoirien et qui ne l'est pas, populairement connu sous l'appellation « Ivoirité » est devenue essentielle dans les discours politiques et dans les conflits fonciers de la Côte d'Ivoire contemporaine. En effet, des affrontements violents à propos de la propriété foncière dans les régions de forêt du Sud-Ouest et dans la savane du centre ont forcé des milliers d'immigrés Mossi, Dagari, Peulh et Bozo à chercher refuge pour se protéger contre les autochtones furieux, réclamant que ces étrangers n'aient pas droit au contrôle des terres selon la nouvelle loi (*Le Jour* n° 1433, novembre 1999 et n° 1438, novembre 1999; AFP, janvier 2001 et février 2001).

La lutte pour le contrôle des terres sur les sites du projet de la Geprenaf en Côte d'Ivoire pourraient être interprétée comme les « conséquences non-intentionnelles » du projet de conservation. Cependant on peut aussi voir ces conflits comme étant les produits de l'interprétation locale du patrimoine qui dit que la richesse des terres a été gérée par les ancêtres pour le bénéfice des générations actuelles d'« Ivoiriens pur sang » aussi bien que celles du futur. Contrastant avec la définition du patrimoine des gestionnaires internationaux des ressources naturelles de « savane vierge » remplie de mammifères de « type safarien », cette définition locale explique mieux pourquoi certains éléments du projet ont été adoptés et d'autres rejetés et aussi pourquoi l'accroissement de la faune n'a pas encore atteint le niveau escompté.

---

9. L. Gray (1997) mentionne une politique villageoise similaire au Sud-Ouest du Burkina-Faso où les jeunes hommes Bwa cherchent à utiliser les institutions créées par le programme national de gestion pour empêcher les immigrants Mossi de s'installer sur leur terroir.

## Bibliographie

- Agence France Presse (AFP), 2000 —  
« Le "pays aux 60 ethnies" plus divisé  
que jamais » *Dépêche de l'Agence  
France Presse* du 19 octobre 2000.
- Agence France Presse (AFP), 2000 —  
« En zone forestière, tensions et  
convoitises autour de la terre »  
*Dépêche de l'Agence France Presse*,  
le 25 janvier 2001.
- Agence France Presse (AFP), 2001 —  
« À Bonoua, la crise et la chasse  
aux étrangers ont eu raison de la  
CEDEAO » *Dépêche de l'Agence  
France Presse*, 13 février 2001.
- Banque Mondiale, 1995 —  
*Projet Pilote de Gestion Participative  
des Ressources Naturelles et de la  
Faune en Afrique de l'Ouest*, Rapport  
n° 13660 AFR, Document de projet,  
mai 1995.
- Banque Mondiale, 1998 —  
Côte d'Ivoire, Programme cadre  
de gestion des aires protégées,  
*Rapport de l'exercice de consultation  
des populations riveraines aux aires  
protégées*, mai 1998.
- BASSETT T., 1993 —  
« Introduction : The Land Question  
and Agricultural Transformation in  
Sub-Saharan Africa ». In BASSETT T.  
and CRUMMEY D. (éd.), *Land in  
African Agrarian Systems*. Madison,  
U. of Wisconsin Press : 3-31.
- BASSETT T. and KOLI Bi Z., 2000 —  
« Environmental Discourses  
and the Ivorian Savanna ». *Annals  
of the Association of American  
Geographers* 90 (1) : 67-95.
- BIOT Y., BLAİKIE P., JACKSON C.  
and PALMER-JONES R., 1995 —  
*Rethinking Research on Land  
Degradation in Developing Countries*,  
World Bank Discussion Paper 289,  
Washington, D.C., The World Bank.
- BLAİKIE P., 1999 —  
« A review of political ecology :  
Issues, epistemology and analytical  
narratives, » *Zeitschrift für  
Wirtschaftsgeographie* 3-4 : 131-147.
- BRENNER N., 1999 —  
Beyond state-centrism? Space,  
territoriality, and geographical scale  
in globalization studies, *Theory  
and Society* 28 : 53.
- CASPARY H.-U., 1999 —  
*Utilisation de la faune sauvage  
en Côte d'Ivoire et Afrique de l'Ouest  
- potentiels et contraintes pour  
la coopération au développement*,  
Eschborn, GTZ.
- CLEAVER K.  
and SCHREIBER G., 1994 —  
*Reversing the Spiral : the population,  
agriculture, and environment nexus  
in sub-Saharan Africa*. Washington,  
D.C., The World Bank : 13.
- CRUSH J., 1995 —  
« Introduction : Imagining  
Development »? In J. CRUSH (éd.)  
*Power of Development*. London,  
Routledge : 1-23.
- ESCOBAR A., 1995 —  
*Encountering Development :  
The making and unmaking of the  
Third World*. Princeton, Princeton  
University Press.
- FALLOUX F. and TALBOT L., 1993 —  
*Crisis and Opportunity : Environment  
and Development in Africa*. London,  
Earthscan.
- FERGUSON J., 1990 —  
*The Anti-Politics Machine :  
« Development » Depoliticization,  
and Bureaucratic Power in Lesotho*.

Minneapolis, University of Minnesota Press.

FISIV C., 1999 —  
« Regimes of Citizenship and Control of Assets in Côte d'Ivoire, » papier présenté aux rencontres annuelles de l'association des études africaines, Philadelphia, Pennsylvania, le 11 novembre 1999.

Geprenaf, 2001 —  
*Aide-mémoire, 9<sup>e</sup> mission d'appui à l'exécution, janv.-fév. 2001*. Abidjan, document de projet.

Global Environmental Facility (GEF), 1998 —  
*Introduction to the GEF* (Washington, D.C., The World Bank).

GOLDMAN M., 1997 —  
"Customs in Common":  
The epistemic world of the commons scholars. *Theory and Society* 26 : 1-37.

GOLDMAN M. (ed.), 1998 —  
*Privatizing Nature : Political Struggles for the Global Commons*. New Brunswick, NJ : Rutgers U. Press.

GRAY L., 1997 —  
*Land Degradation in southwestern Burkina Faso : The environmental effects of demographic and agricultural change*, Ph. D. dissertation, U. of Illinois, Urbana-Champaign.

International Institute for Environment and Development, 1999 —  
*Land tenure and resource access in West Africa : Issues and opportunities for the next twenty-five years*. London, IIED.

*Le Jour*, 1999 —  
« Affrontements entre Kroumen et Burkinabé à Tabou », 14 novembre 1999, n° 1433.

*Le Jour*, 1999 —  
« Les gros yeux de l'étranger », 21 novembre 1999, n° 1438.

LEACH M.  
and MEARNS R. (eds.), 1996 —  
*The Lie of the Land : Challenging Received Wisdom on the African Environment*. Oxford, UK and Portsmouth, NH : James Currey, Ltd. and Heinemann.

LAUGINIE F. and PARE E., 2000 —  
« Comments and Recommendations of the External Evaluation Mission, Pilot Community-Based Wildlife and Natural Resources Management Project », May 2000.

LEACH M., MEARNS R.  
and SCOONES I., 1999 —  
Environmental entitlements : Dynamics and institutions in community-based natural resource management, *World Development*, 27 : 225-47.

LEONARD R.  
and LONGBOTTOM J., 2000 —  
*Land tenure lexicon : A glossary of terms from English and French speaking West Africa*. London, IIED.

LITTLE P., 1994 —  
« The link between local participation and improved conservation : A review of issues and experiences ». In WESTERN D. and WRIGHT R. (éd.) *Natural connections : perspectives on community-based conservation*. Washington, D.C., Island Press : 347-372.

MARCHALL J.-Y., 2001 —  
« A geographer's viewpoint ». In COLIN J.P. and CRAWFORD E.W. (éd.), *Research on agricultural systems : accomplishments, perspectives and issues*. Huntington, New York, Nova Science Publ. : 111-125.

- MITCHELL, T. 1995 —  
« The object of development :  
America's Egypt ». In CRUSH J. (éd.),  
*Power of Development*. London,  
Routledge : 129-157.
- NEUMANN R., 1998 —  
*Imposing Wilderness : Struggles over  
livelihood and nature preservation  
in Africa*. Berkeley, U. of California  
Press.
- OATES J.F., 1999 —  
*Myth and Reality in the Rain Forest :  
How conservation strategies are  
failing in West Africa*. Berkeley,  
U. of California Press.
- PAINTER T., 1993 —  
*Getting it right : Linking concepts and  
action for improving the use of natural  
resources in Sahelian West Africa*.  
IIED Dryland Programme, Issues  
Paper No. 40.
- Pelissier P., 1995 —  
« Transition foncière en Afrique noir :  
Du temps des terroirs au temps  
des finages ». In BLANC-PAMARD C.  
et CAMBRÉZY L. (éd.), *Terre, terroir,  
territoire. Les tensions foncières*.  
Paris, Éditions de l'Orstom.
- PETERS P., 1994 —  
« "Who's local here ?" The Politics  
of Participation in Development »,  
*Cultural Survival Quarterly*, Fall :  
22-24.
- République  
de la Côte d'Ivoire (RCI), 1998 —  
*Atelier de Lancement du PNGTER,  
Organisation Institutionnel du Projet*.  
Abidjan, min. de l'Agriculture.
- RIBOT J., 1999 —  
Decentralization, participation and  
accountability in Sahelian forestry :  
Legal instruments of politico-  
administrative control, *Africa*, 69 :  
23-65.
- SACK R., 1986 —  
*Human Territoriality : Its theory  
and history*. Cambridge : Cambridge  
University Press.
- Schroeder R., 1999 —  
Community, forestry, and  
conditionality in The Gambia,  
*Africa*, 69 : 1-22.
- SCHROEDER R.  
and NEUMANN R., 1995 —  
Manifest ecological destinies :  
Local rights and global environmental  
agendas, *Antipode*, 27 (4) : 321-24.
- SCOTT J., 1998 —  
*Seeing Like a State : How certain  
schemes to improve the human  
condition have failed*. New Haven,  
Yale U. Press.
- TOULMIN C.  
and QUAN J. (éd.), 2000 —  
*Evolving land rights, policy,  
and tenure in Africa*. London, IIED.
- TURNER M., 1999 —  
Conflict, environmental change  
and social institutions in dryland  
Africa : limitations of the community  
research management approach,  
*Society and National Resources*  
12 : 643-647.
- ZIMMERER K., 2000 —  
The reworking of conservation  
geographies : Nonequilibrium  
landscapes and nature-society  
hybrids, *Annals of the Association  
of American Geographers* 90 (2) :  
356-369.

Cette étude a bénéficié d'un soutien financier du National Science Foundation.